

LE 8 NOVEMBRE 2007 A BRIIS-SOUS-FORGES

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS, D'AJOUTS D'ÉLÉMENTS ET DE COMMENTAIRES

- 5 Si vous souhaitez nous faire part de propositions de modifications, d'ajouts d'éléments ou de commentaires, nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer ces informations *via* un courriel, avec vos noms et coordonnées et **au plus tard le 26 Novembre**, à l'adresse : charte@PNR-chevreuse.org en indiquant systématiquement le numéro de ligne concernée pour chaque proposition. Il vous sera également possible de réagir sur ce compte-rendu après la session 2 de la commission.

ÉTAIENT PRESENTS

- 10 La Commission est présidée par Monsieur Christian SCHOETTL, président de la Communauté de communes du Pays de Limours.
Les Vice-présidents sont Monsieur Jacques PELLETIER, maire de Milon-La-Chapelle et M. Alain GRANDCHAMP, élu en charge des services et du tourisme à la CCIV Val d'Oise / Yvelines (Chambre de Commerce et d'Industrie).

- 15 Monsieur VANDEWALLE, Président du Parc, était présent.

Au titre du PNR à 21 communes :

- M. MONDOU (Auffargis)
Mme MIENNE (Bonnelles)
20 M. LEPEE (Châteaufort)
Mme GOUILLOSSO (Chevreuse)
M. MONTEGUT (Choisel)
Mme LEMONNIER (Dampierre-en-Yvelines)
Mme FEUVRIER (Lévis-Saint-Nom)
25 M. PELLETIER (Milon-La-Chapelle)
M. FIDELLE (Senlisse)
Mme BEHAGGHEL (Vieille-Eglise-en-Yvelines)

Au titre des communes concernées par le périmètre d'élargissement :

- 30 M. LU (Angervilliers)
M. ABELANET (Bazoches-sous-Guyonne)
M. FEYT (Boullay-Les-Troux)
Mme GRAU (Briis-sous-Forges)
Mme FORTIER (Courson-Monteloup)
35 Mme BAUDOIN et M. LE COMPAGNON (Fontenay-les-Briis)
M. MORIN (Forges-Les-Bains)
Mme GONTHIER (Galluis), représentée par M. ABELANET
Mme CLAUSSE (Gif/Yvette)
Mme BOIVIN (Gometz-La-Ville)
40 M. MARTEAU (Jouars-Pontchartrain)
M. TRANCREZ (Le Tremblay/Mauldre)
M. CHOPARD (Les Essarts-Le-Roi), représenté par M. ISABELLE
M. HUGONET (Limours)
M. RAFFARD (Montfort-L'Amaury)
45 M. CAILLY (Poigny-La-Forêt)
MM. DESOUTER et GAMBIRASIO (St Cyr-sous-Dourdan)

M. de CUREL (Saint-Jean-de-Beauregard), représenté par M. FRONTERA
M. SIMONIN (Saint-Rémy-L'Honoré)

Ainsi que :

- 50 M. ISABELLE (CC des Etangs)
Mme CAPET et Mme CORNEE (CC du pays de Limours)
Mme RICHARD (Agence de Développement de l'Essonne)
Mme CORSIN (Conseil Général de l'Essonne)
Mme DEPARDIEU (Comité Départemental du Tourisme des Yvelines)
- 55 M. LLORCA (Président du JADE, Union des Amis du Parc)
Mme FUKS (Poigny-Environnement, Union des Amis du Parc)
Mme ZORRILA et MM. GRANDCHAMP et GUICHARD (CCIV Val d'Oise / Yvelines)
M. HUOT (CCI 91)
M. LHUSSIEZ (Chambre de Métiers de l'Essonne)
- 60 M. CHAPERON (Association des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse)
Mme GOUSSON et M. PICARD (Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
Mme d'ANFRAY (CAUE 78)
M. LECOMTE (Comité régional du tourisme équestre IDF)
- 65 Equipe technique du Parc : Mmes LE VOT, THIOUX, GODARD et MONTET, MM. CHENY et SANCH

Absents excusés :

- MM. AGNES et TINEYRE (La Celle-Les-Bordes)
M. MEMAIN (Cernay-La-Ville)
- 70 M. POULTEAU (Magny-Les-Hameaux)
M. BOZEC (Le Mesnil-Saint-Denis)
Mme GONTHIER (Galluis)
M. ANTOINE (Gambaiseuil)
Mme. BOURDON (Grosrouvre)
- 75 Mme DELECROIX (Rambouillet)
M. ZIMMERMANN (St Rémy-lès-Chevreuse)

DEROULEMENT

Monsieur SCHOETTL accueille les participants, ouvre la séance et rappelle le contexte

- 80
- **Présentation de l'objectif de la 1^{ère} phase de concertation, de la réunion et du déroulement général** par Gildas CHENY
 - **Présentation d'éléments de contexte et de cadrage** par Olivier SANCH et Virginie LE VOT
- 85
- **Présentation de la méthode mise en œuvre pour l'atelier participatif** par Gildas CHENY (une note explicative est téléchargeable sur le site Internet du parc)
 - **Atelier participatif (discussions / tables), animé** par Gildas CHENY *durant 1 h 15 environ*
- 90
- **Restitution des discussions par les rapporteurs des différentes tables, animée** par Christian SCHOETTL *durant 15 minutes*
 - **Débat général animé** par Christian SCHOETTL *durant ½ heure*
- 95
- **Conclusion de la soirée** par Christian SCHOETTL

Le diaporama projeté durant cette séance est également téléchargeable sur le site Internet du Parc

A - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

QUESTION A1 : Quelles activités économiques développer ?

105

Idées essentielles :

. développement des entreprises d'éco-construction et des éco-filières (énergie renouvelable, agriculture bio et commerces associés) ;

110

. développer et maintenir les entreprises à haute valeur ajoutée et des services à la personne.

Idée originale :

Développer les activités liées aux atouts naturels du territoire (bois, chevaux, faune et flore...).

115

QUESTION A2 : Comment générer une économie locale ?

QUESTION NON SOUMISE EN SEANCE EN RAISON DU NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS

120

Idées essentielles :

Idée originale :

125

QUESTION A3 : Quelle stratégie pour le maintien et le développement du commerce, de l'artisanat et des services ?

Idées essentielles :

130

. implantation et maintien de commerces de qualité avec un vrai savoir-faire (dans les métiers de bouche par exemple), et aussi genre supérettes vendant les produits locaux avec la marque Parc.

. soutenir le commerce ambulant dans les petites communes ou le promouvoir.

Idée originale :

135

Faciliter l'implantation des jeunes travailleurs dans nos communes rurales (logements, écoles, etc...).

QUESTION A4 : Quelle organisation pour l'accueil des entreprises ?

140

Idées essentielles :

. faire l'inventaire des matières premières, des locaux : transports des personnes et des marchandises.

. développer la structure dédiée au PNR avec tous les organisations professionnelles (Chambres de Commerces, des Métiers, des syndicats professionnels ...).

145

Idée originale :

Choix d'entreprises, notions de réseaux, technologie de communication et de télétravail, Internet. Plans de déplacement.

150

B - ORGANISER L'EQUIPEMENT, LE LOGEMENT, LES DEPLACEMENTS
QUESTION

155 **QUESTION B1 : Quels liens entre politiques de déplacement et développement économique ?**

Idées essentielles :

. les voies de déplacement favorisent le développement économique ;

160 . stimuler l'activité économique locale afin de limiter les flux migratoires (domicile/travail, qui sont en majorité tournés vers l'extérieur.

Idée originale :

165 Développer des modes de déplacement alternatifs (collectifs) ou individuels et prise en compte de l'environnement.

B2 : Quel niveau de service et d'équipement sur le territoire pour les entreprises et les habitants ?

170 Idées essentielles :

. création d'emplois locaux, accueil petite enfance, service à domicile pour personnes âgées, formation de personnel personnalisé

175 . services d'accompagnement de développement économique : vigilance dans le but d'une aide logistique et technique et administrative.

Idée originale :

180 Favoriser la mise en place d'un lieu d'échange qui serait un lieu entre l'emploi, la formation et l'entreprise, esprit Parc.

QUESTION B3 : Les grands pôles urbains limitrophes : une concurrence ou une complémentarité pour l'activité économique dans un Parc ?

185 Idées essentielles :

. les grands pôles urbains ne sont pas concurrents du Parc, ils sont complémentaires.

190 . être conscients qu'une activité économique ne peut pas reposer que sur le tourisme et le loisir mais doit prendre en compte d'autres activités compatibles avec les objectifs fondamentaux du Parc.

Idée originale :

195 Le Parc peut être un enjeu économique en soi, source de propositions (offrir des locaux (devenir des corps de fermes en désuétude), doit s'organiser pour assumer cette complémentarité, trouver des filières innovantes, etc...

C- INCITER A LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

200

QUESTION C1 : Quelles ambitions doit-on se fixer pour que l'activité économique soit compatible avec l'environnement ?

Idées essentielles :

205 . permettre aux entreprises de se développer en respectant les règles environnementales, quelque soit leur taille. Le moyen = assistance PNR.

. favoriser les transports en commun, notamment le co-voiturage. Le moyen = création d'une banque de données.

210

Idée originale :

Mise en place de SME : Système de Management Environnemental.

215

QUESTION C2 : Le respect de l'environnement est-il une contrainte ou un atout pour les entreprises ?

Idées essentielles :

220 . le respect de l'environnement est clairement un atout si sa mise en œuvre est effectuée de manière pragmatique et non militante.

. les contraintes inévitablement induites dans une démarche environnementale (financière, urbanistique), ne doivent pas rompre un équilibre nécessaire, afin d'éviter le phénomène « ville-dortoir », tout en maintenant une dynamique économique.

225

Idée originale :

Cet atout permet de dominer la contrainte inhérente au respect de l'environnement et constitue un avantage concurrentiel pour l'entrepreneur qui s'inscrit dans une démarche de développement durable (certification ISO 1400) et « 1, 2, 3 Environnement »

230

QUESTION C3 : Une charte environnementale de développement économique : quels grands principes ?

235

Idées essentielles :

. une charte de développement économique environnementale est indissociable de la logique de développement durable ;

240 . les premiers points d'entrée peut-être (du fait de la destination des sols) : les ZA ou la logique de développement durable est plus facilement ajustable (HQE, déchets, SME).

Idée originale :

245 Dans cette logique de développement durable, le maintien, l'implantation d'activités de production, fabrication, transformation et commerciales en zone urbaine et rurale doivent être au cœur du document « Charte ».

250

QUESTION C4 : Quels moyens pour mobiliser et accompagner les entreprises vers une meilleure gestion environnementale ?

Idées essentielles :

255 . revaloriser l'image de l'entreprise dans la Charte, en n'oubliant personne (image de l'industrie, activité agricole... dont les céréaliers) ;

. valoriser les déchets des entreprises dont les déchets verts via la création d'une entreprise de compost.

260 Idée originale :

Créer un label « ECO PARCS » pour les zones d'activités respectueuses de l'environnement.

QUESTION C5 : Quelle place pour les éco-filières ?

265

Idées essentielles :

. valoriser les déchets produits au sein du Parc ;

. favoriser l'implantation d'un pôle énergies renouvelables.

270

Idée originale :

Création d'un ECO-PARC (structure touristique pour l'éducation des personnes à la prise en compte de l'environnement).

275

QUESTION C6 : Quel type de charte peut être proposé à l'occasion de la création de parcs d'activités ?

Idées essentielles :

280 . une charte permettant d'accueillir des entreprises liées aux nouvelles technologies, tertiaire, écologie, compte tenu du développement des pôles voisins (SQY, OIN Saclay).

. une charte compatible avec les objectifs des collectivités (communes, intercommunalités).

285 Idée originale :

Définir un éco-parc pour mettre en place une labellisation.

290

D- STRUCTURER UN TOURISME DURABLE

QUESTION D1 : Dans quelle mesure promouvoir le territoire ?

295

Idées essentielles :

. permettre au territoire de vivre d'une façon qualitative et de se revitaliser (développement commerces de proximité), promouvoir une vision locale. Redynamiser les centres-villes.

300

. promouvoir des activités pour les habitants (ZA, hôtel d'entreprises), des activités déjà existantes, promouvoir le territoire par son patrimoine naturel, architectural et historique.

Idée originale :

Néant

305

QUESTION D2 : Le tourisme est-il une contrainte ou un atout pour le territoire ?

QUESTION NON SOUMISE EN SEANCE EN RAISON DU NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS

310

Idées essentielles :

Idée originale :

QUESTION D3 : Quelles formes touristiques compatibles avec l'environnement et porteuses de retombées économiques peuvent être développées ?

315

QUESTION NON SOUMISE EN SEANCE EN RAISON DU NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS

Idées essentielles :

Idée originale :

320

QUESTION D4 : Innover et différencier les activités touristiques proposées dans notre Parc : une nécessité pour capter de nouveaux visiteurs ?

325

Idées essentielles :

. créer du lien et de la convivialité par le biais des voies vertes, incluant tout le tourisme patrimonial, paysager, historique, naturel et aussi le côté humain, les agriculteurs.

330

. le Parc n'est plus dans le passé, il est dans le présent : en y associant les nouvelles technologies : centre de prévention santé, cultures de plantes médicinales... biomatériaux en associant pôles existants de haute technologie de l'Essonne.

Idée originale :

Créer une identité territoriale à partir d'un réseau : voies vertes, transport bus, produits touristiques (circuits) dans un cadre de développement durable non polluant, maillage qui favorise les multiples intérêts.

335

QUESTION D5 : Comment rendre accessible le tourisme durable à tous les revenus, les catégories socioprofessionnelles et les classes d'âge ?

340

Idées essentielles :

. diversifier l'hébergement à moindre coût afin d'apporter plus de choix ;

345

. créer une carte de réduction (labellisée) PNR permettant aux plus modestes d'accéder aux activités proposées.

Idée originale :

Création d'une carte labellisée « PNR ».

350

COMPARAISON PNR / INTERCOMMUNALITES :

355 *Commune de Limours, Président de la commission développement économique de la Communauté de communes du Pays de Limours - CCPL (M. HUGONET) :*

Il s'interroge sur la diapositive comparant les missions d'un PNR et les compétences d'une communauté de communes. En particulier, il estime que la notion de contrainte liée à la charte d'un PNR n'est pas suffisamment explicite. Il rappelle que la charte est un document opposable en matière d'urbanisme. L'expression « *les communes restent maîtresses de leurs décisions* » n'est donc pas adaptée pour lui.

360 En outre, M. HUGONET estime que, bien que les actions du PNR en matière de développement économique soient intéressantes, elles n'ont rien d'exceptionnel par rapport à ce que la CCPL fait déjà. Il ajoute que les actions de développement économique de la CCPL sont pour lui supérieures à celles du PNR. Par ailleurs, il rappelle le travail de la CCPL sur les zones d'activités et l'enjeu en termes d'emploi. Il constate que la charte actuelle du PNR ne traite pas des zones d'activités.

365

Président du PNR (M. VANDEWALLE) :

Il répond que si l'intégration d'une commune dans une intercommunalité est quasi définitive, un périmètre de PNR est remis en question tous les 12 ans et que les communes sont libres d'en sortir à ces occasions. Un PNR propose une palette de missions et d'outils (ex / ORAC, OPAH,...) que les communes sont libres d'utiliser ou non.

370 M. VANDEWALLE indique qu'il n'y a pas lieu d'avoir de PNR et de charte s'il s'agit de parler d'un territoire banalisé. Il faut donc se fixer un certain nombre d'objectifs par rapport à l'identité du territoire et les équilibres à préserver. Il ne pourrait ainsi y avoir, sur l'actuel PNR, de grandes zones d'activités. Le territoire du PNR actuel ne peut concurrencer la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il en est complémentaire et n'a pas d'intérêt à développer de grandes zones d'activités étant donné cette proximité.

375 Le commerce et l'artisanat sont pour Monsieur VANDEWALLE nécessaires à la vie des villages de l'actuel PNR et c'est en ce sens que le PNR a travaillé ces dernières années en termes de développement économique. Il s'agissait de conserver des centres-bourg vivants, d'éviter de devenir un territoire mort. Autres actions menées sur l'actuel périmètre : la valorisation des produits locaux, les aides aux petits agriculteurs de fonds de vallées, les produits marqués « Parc ».

380 Sur le volet touristique, 300 kms de sentiers de randonnée, des monuments, des sites à valoriser des hébergements et des restaurants à développer, des projets significatifs menés par certaines petites communes (auberge à la Celle-les-Bordes, hôtel de 12 chambres à Milon-la-Chapelle), le PNR a travaillé « dans la dentelle » ces dernières années en termes de développement économique. Il ne s'agissait alors pas de parler de gros sites à implanter pour regrouper des centaines d'emplois.

385

Président de la commission (M. SCHOETTL) :

390 Il précise que l'objet de ce travail de révision n'est pas de regarder dans le rétroviseur. Il s'agit bien de penser et de rédiger une nouvelle charte adaptée au périmètre global, nouvelle charte que les communes seront libres de choisir. Les questions posées ce soir sont là pour témoigner de ce travail de rédaction de la nouvelle charte. La preuve concernant les questions précédemment posées ce soir sur les zones d'activités. Le débat a été ouvert et est donc possible sur ces points. On a d'ailleurs parlé ce soir des EcoParcs et de QualiParc.

395 Par ailleurs, il ne faut pas oublier que sur le périmètre actuel du PNR est implanté le site de SNECMA services à Magny-les-Hameaux, ce qui prouve que la présence de site d'activités d'importance n'est pas incompatible avec un PNR. Les objectifs en termes d'emploi sont importants à se fixer et il faudra réfléchir aux évolutions à prévoir sur les 12 prochaines années.

400

Vice-président de la commission (M. PELLETIER) :

Il explique que la charte actuelle est adaptée au territoire du PNR actuel. Ce PNR est un petit territoire, actuellement le plus petit PNR en termes de surface ; la charte est donc adaptée à la taille de ce territoire dont les enjeux majeurs étaient à l'époque adaptés en conséquence, en particulier la protection des espaces naturels et de l'environnement. En changeant de taille, on change de possibilité de développement économique. Le territoire sera plus grand et toutes les communes ne seront pas situées, comme aujourd'hui, à proximité de Saint-Quentin-en-Yvelines. Sur la question des zones d'activités, certains secteurs géographiques du PNR étendu seront plus loin des zones existantes à Saint-Quentin-en-Yvelines et on pourrait donc plus logiquement y imaginer des zones.

On parlait hier, à l'échelle du PNR actuel, avant tout de sauvegarde de l'environnement, on réfléchit aujourd'hui sur un territoire plus étendu à un développement économique possible et à de plus gros projets qui seront aussi compatibles avec l'environnement.

415

Commune de Limours, Président de la commission développement économique de la Communauté de communes du Pays de Limours - CCPL (M. HUGONET) :

Il estime que pour réfléchir à l'avenir, il faut quand même savoir d'où on vient et c'était là le sens de sa remarque sur le développement économique comparé dans la CCPL et dans le PNR à ce jour.

M. HUGONET souhaite aussi comprendre pourquoi Gif-sur-Yvette fait partie du périmètre, semble-t-il seulement pour une partie de la commune

Président du PNR (M. VANDEWALLE) :

Il confirme qu'une commune qui est en bordure du périmètre comme Gif-sur-Yvette peut entrer pour partie seulement dans le PNR. C'est aussi le cas pour la demande de Rambouillet sur le quartier dit de l'Hippodrome ; en revanche, une intégration partielle d'une commune n'est pas possible quand celle-ci n'est pas en bordure de périmètre ; et quoiqu'il en soit, ce sont le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat qui auront à dire le mot final sur ces demandes.

Enfin, il faudra aussi travailler les questions importantes du traitement des axes de circulation à forte valeur économique, comme c'est le cas de la RN 10 dont le président VANDEWALLE s'est très récemment entretenu avec le président de la CCIV 78.